

## Examiner les risques

Guinness Asset Management offre des produits d'investissement à des investisseurs professionnels et privés. Ces produits comprennent :

- des compartiments de type ouvert et investissant sur le long terme composant un fonds OEIC (Guinness Asset Management Funds PLC) constitué en Irlande et autorisé et supervisé par la Banque centrale d'Irlande, laquelle agit en vertu de la législation de l'Union européenne. Ces compartiments sont approuvés par la Financial Conduct Authority pour la vente aux Royaume-Uni.
- un programme d'investissement dans des entreprises (*Enterprise Investment Scheme*) appelé Service EIS, qui investit dans des sociétés admissibles à l'EIS et est géré de manière discrétionnaire. Ce programme comprend divers thèmes d'investissement offerts aux investisseurs par le biais d'une série d'offres de souscription datées.

### Une gamme de fonds long-only gérés activement

Guinness Asset Management Funds PLC : Un OEIC à compartiments multiples composés de compartiments actions de type ouvert investissant sur le long terme

Constituée en Irlande, Guinness Asset Management Funds PLC (la « Société ») est une société d'investissement de type ouvert à compartiments multiples (OEIC) autorisée et supervisée par la Banque centrale d'Irlande, laquelle agit en vertu de la législation de l'Union européenne. La Société est composée des compartiments suivants (les « Compartiments »), qui sont de type ouvert et investissent sur le long terme :

- Guinness Alternative Energy Fund
- Guinness China & Hong Kong Fund
- Guinness Global Energy Fund
- Guinness Global Equity Income Fund
- Guinness Global Money Managers Fund

### Facteurs de risque des Compartiments

Tous les Compartiments de Guinness sont des fonds actions de type ouvert investissant sur le long terme. Les investisseurs devraient être désireux et capables d'assumer les risques associés à un investissement en actions. Investir dans les Compartiments comporte un certain degré de risque, et il est recommandé aux investisseurs de lire la rubrique du prospectus sur les facteurs de risque avant d'investir. La valeur du portefeuille de chaque Compartiment varie quotidiennement selon les fluctuations des marchés de capitaux sous-jacents et des variations du prix des actions des sociétés dans lesquelles chaque Compartiment investit.

Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.

### Risques de performance

Un investissement dans nos Compartiments comporte les risques de performance suivants :

<b>Risque de marché</b>	La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et ne sont pas garantis. Un investisseur peut perdre sa mise. La valeur d'un investissement peut être influencée par un changement dans les conditions générales des marchés, par d'autres événements politiques, sociaux et économiques, ainsi que par des faits particuliers concernant les sociétés dont les titres font l'objet d'un investissement de la part de chaque Compartiment.
<b>Risque de change</b>	Les variations des taux de change peuvent avoir pour conséquence la fluctuation à la hausse ou à la baisse de la valeur des investissements. Les catégories d'actions des Compartiments sont libellées dans diverses devises, tandis que la devise de référence de tous les Compartiments est le dollar américain. Les catégories d'actions sont valorisées chaque jour de transaction en dollars américains. Les catégories d'actions qui ne sont pas libellées en dollars sont ensuite converties dans leur devise respective à partir du dollar. Les investissements des Compartiments sont effectués à l'échelle internationale et sont libellés dans leur devise locale. Guinness Asset Management n'applique aucune couverture contre le risque de change pour la valeur du capital ou le revenu des Compartiments. Les Compartiments seront entièrement investis la plupart du temps mais, en cas de soldes de trésorerie, ces derniers seront généralement libellés en dollars américains. L'exposition des Compartiments à une devise se limite donc essentiellement à la valeur de ses participations dans les actions libellées dans cette devise. Par conséquent, outre les fluctuations des prix des actions détenues par chaque Compartiment, les variations des taux de change entre la devise locale des actions, la devise de référence des Compartiments (USD) et la devise de la catégorie d'actions d'un Compartiment dans laquelle un investisseur détient une souscription auront un impact sur la valeur du capital d'un investissement dans un Compartiment.

# Guinness Asset Management

**Risques associés aux marchés émergents** Le risque inhérent à un Compartiment est plus élevé lorsque ce dernier investit sur des marchés dit « émergents ». Un tel Compartiment ne s'adresse qu'aux investisseurs pouvant tolérer la volatilité supérieure à la moyenne caractérisant les investissements sur les marchés émergents.

Investir dans nos Compartiments implique d'autres risques, tels que le risque de crédit et le risque de contrepartie, pour lesquels de plus amples informations figurent dans le [Prospectus](#).

Les Actionnaires des Compartiments Guinness Global Equity Income Fund et Guinness Global Money Managers Fund noteront que les commissions et frais peuvent être prélevés, en partie ou en totalité, sur le capital de ces Compartiments. Un prélèvement des commissions et frais sur le capital entraîne la diminution de la valeur du capital de votre investissement.

## Risques spécifiques à un Compartiment

Investir dans certains Compartiments peut comporter des risques particuliers :

**Risque sectoriel** Certains fonds investissent uniquement dans des sociétés actives dans une seule branche ou un seul secteur. Ils sont donc très sensibles à la performance du secteur ou de la branche concerné(e) et peuvent être volatils. Les Compartiments suivants de Guinness sont concernés par cette stratégie :

- Guinness Alternative Energy Fund
- Guinness Global Energy Fund
- Guinness Global Money Managers Fund

**Risque géographique** Certains fonds investissent uniquement dans des actions cotées dans ou exposées à un seul pays ou une seule région. Ils sont donc très sensibles à la performance de ce pays ou de cette région et peuvent être volatils. Le Compartiment suivant de Guinness est concerné par cette stratégie :

- Guinness China & Hong Kong Fund

## De plus amples informations

Pour de plus amples informations sur les risques associés à des produits particuliers, veuillez consulter la documentation relative au produit en question.

Les Compartiments sont approuvés par la Financial Conduct Authority pour la vente au Royaume-Uni. La Société et ses Compartiments sont reconnus au Royaume-Uni par la FCA en vertu de l'art. 264 de la Loi britannique de 2000 sur les marchés et services financiers (*Financial Services and Markets Act 2000*). Guinness Asset Management Ltd est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA ; numéro d'enregistrement 223077).

Les Compartiments ne sont pas offerts à la vente aux clients privés dans des pays où les Compartiments ne sont pas enregistrés à la vente ni dans tout pays ou juridiction où une offre n'est pas autorisée par la loi applicable. **CES COMPARTIMENTS NE SONT PAS DESTINÉS À LA VENTE À DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS**

La documentation complète des Compartiments fournit davantage d'informations sur les risques, les commissions ainsi que les frais et charges à supporter par l'investisseur. Il est conseillé de la lire attentivement avant d'investir. La documentation complète nécessaire pour effectuer un investissement, comprenant le prospectus, les KIID et le formulaire de souscription, est disponible gratuitement auprès des contacts suivants :

Gestionnaire	Capita Financial Managers (Ireland) Limited 2, Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Irlande
Promoteur et Gestionnaire des investissements	Guinness Asset Management Ltd 14, Queen Anne's Gate, Londres SW1H 9AA

**Il est également possible de consulter ces documents sur ce site Internet ([www.guinnessfunds.com](http://www.guinnessfunds.com)).** Le contenu de ce site Internet et les documents y figurant ne devraient pas être distribués à des clients privés résidant dans un pays dans lequel les Compartiments ne sont pas enregistrés à la vente ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles leur distribution n'est pas autorisée ou est illégale.

Le prospectus pour la Suisse, les KIID pour la Suisse, les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que la liste des opérations d'achat et de vente peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse :

# Guinness Asset Management

Carnegie Fund Services S.A.

11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse

Tél. : +41 22 705 11 77, fax : + 41 22 705 11 79, [www.carnegie-fund-services.ch](http://www.carnegie-fund-services.ch)

L'Agent de paiement est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse.

## **Service EIS de Guinness**

Un programme d'investissement *Enterprise Investment Scheme* (EIS) est une initiative du gouvernement britannique favorisant l'investissement dans les petites entreprises, qui comportent d'avantages de risques, en offrant une série d'allègements fiscaux aux investisseurs. Les sociétés admissibles à l'EIS peuvent être des petites sociétés non cotées (soit des sociétés dont les actions ne sont pas cotées sur une bourse reconnue) ou des sociétés cotées sur l'Alternative Investment Market (AIM).

Le Service EIS de Guinness est un service de gestion discrétionnaire investissant dans des sociétés admissibles à l'EIS. Il est géré par Guinness Asset Management Ltd, le Gestionnaire des investissements. Ce Service comprend divers thèmes d'investissement offerts aux investisseurs par le biais d'une série d'offres de souscription datées. Chaque offre de souscription comporte une période de souscription définie, avec une date de lancement et une date de clôture des souscriptions. Pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des avantages fiscaux que comporte un investissement EIS, il est conseillé de détenir son investissement durant trois ans au minimum. Une note d'information (*Information Memorandum*) est proposée pour chaque offre de souscription, comprenant les termes et conditions ainsi que les risques spécifiques et les implications fiscales d'un tel investissement.

Parmi les thèmes d'investissement du Service EIS de Guinness figurent les sociétés cotées sur l'AIM et les sociétés actives dans l'énergie renouvelable.

Investir via le Service EIS de Guinness comporte certains risques, qu'ils soient spécifiques ou non à chaque offre de souscription offerte par le Service. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent comprendre qu'un investissement dans les sociétés admissibles à l'EIS peut être très spéculatif et induire des risques élevés. Des informations sur ces risques figurent dans la note d'information proposée pour chaque offre de souscription. Il est conseillé aux investisseurs de soigneusement évaluer si une souscription leur convient selon les informations contenues dans la note d'information et selon leur situation personnelle. Il est fortement recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller financier agréé avant d'effectuer tout investissement. Ils devraient ainsi obtenir des conseils indépendants avant d'investir.

### **Risques d'investissement généraux associés au service EIS**

#### **1. Risque de marché**

La performance passée du Gestionnaire des investissements ne saurait garantir sa performance future. La valeur d'un investissement dans une société peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas tout le montant investi. Le Gestionnaire des investissements tâchera de vendre les investissements avec une plus-value à la clé pour les investisseurs. Rien ne garantit qu'une telle vente pourra se faire au prix prévu par le Gestionnaire des investissements.

#### **2. Risque de concentration**

Le Gestionnaire des investissements peut être dans l'incapacité d'effectuer suffisamment d'investissements dans les sociétés visées. Les rendements générés par le Service pourraient alors en être sensiblement affectés.

Le Gestionnaire des investissements cherche à investir dans un portefeuille de sociétés afin de diversifier l'exposition à chacune d'entre elles. Il existe toutefois un risque de concentration des investissements ou un risque que le portefeuille soit davantage pondéré dans un ou plusieurs secteurs particulier(s). Il se pourrait alors que la sous-performance d'une société ou d'un secteur spécifiques aient un impact sur les rendements du portefeuille.

# Guinness Asset Management

### **3. Risque associé à la taille des sociétés et à la liquidité de leurs actions**

Le Service EIS de Guinness investit dans des sociétés relativement petites. Ce type de sociétés peut se montrer vulnérable aux mesures gouvernementales et aux changements de leurs statuts. En particulier, des changements dans la législation EIS pourraient avoir des répercussions sur la situation fiscale des investisseurs.

Il est possible que les sociétés dans lesquelles les Compartiments investissent reposent sur les compétences et les connaissances d'une petite équipe de personnes. Si l'une d'entre elles ne faisait plus partie de cette équipe, la performance de la société concernée pourrait en pâtir.

Le Gestionnaire des investissements investira aussi bien dans des sociétés dont les actions seront cotées sur l'AIM que dans des sociétés dont les actions ne seront pas cotées.

#### *Actions cotées*

Certaines actions dans lesquelles le Service EIS de Guinness investit sont cotées sur l'AIM, mais elles ne sont pas toutes réalisables en tout temps.

Investir dans des actions négociées sur l'AIM implique un degré élevé de risque, car celles-ci peuvent être moins liquides que les actions de sociétés cotées sur le marché principal de la Bourse de Londres. Cette dernière impose par ailleurs des règles plus contraignantes aux sociétés qui y sont cotées par rapport à l'AIM.

Il est possible que le prix de marché des actions des sociétés de l'AIM ne reflète pas nécessairement leur valeur sous-jacente.

Le prix des actions de ces sociétés peut être extrêmement volatil, et ces actions peuvent être illiquides. Le prix de marché de ces actions ainsi que leur prix de réalisation peuvent être influencés par un grand nombre de facteurs, qu'ils soient spécifiques à la société faisant l'objet d'un investissement et à ses opérations, ou qu'ils concernent les sociétés de l'AIM dans leur ensemble, comme les changements de lois et la situation économique, politique, réglementaire ou sociale en vigueur.

Enfin, certaines sociétés de l'AIM peuvent être majoritairement détenues par des parties liées qui peuvent être en position d'exercer une influence sur les sociétés concernées ; il est en outre possible que leurs intérêts diffèrent de ceux des actionnaires.

#### *Actions non cotées*

Le Service EIS de Guinness peut investir dans sociétés dont l'introduction en bourse n'est pas prévue. Il est donc possible qu'il n'existe pas de marché reconnu ou actif pour les actions des sociétés visées et qu'il soit difficile de vendre ou de réaliser l'investissement détenu ou encore d'obtenir des informations fiables sur la valeur de ces actions. Les investisseurs ne devraient pas envisager un investissement dans des actions de sociétés non cotées s'ils comptent retirer leur investissement dans un délai de trois ans, ce qui est généralement la durée d'une offre de souscription.

Les investisseurs devraient en outre être en mesure de supporter la perte totale de leur souscription.

Quant aux participations minoritaires dans des investissements non cotés, il peut s'avérer difficile de les protéger et de les réaliser. Le Service ne peut donc pas prédire quand il réalisera les investissements.

### **4. Risques en matière de fiscalité**

Les exonérations fiscales mentionnées dans la note d'information relative à chaque offre de souscription du Service EIS de Guinness correspondent aux exonérations en vigueur. Les investisseurs noteront néanmoins que ces exonérations sont susceptibles d'être modifiées. Leur applicabilité et leur valeur dépendra de la situation personnelle d'un investisseur. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller professionnel indépendant à ce sujet avant de souscrire des actions via le Service.

Le Gestionnaire des investissements a l'intention d'investir dans des sociétés admissibles selon la législation EIS, mais rien ne garantit que le statut d'admissibilité de ces sociétés à cette législation pourra être maintenu durant la période de l'investissement. Tant les sociétés visées que les investisseurs doivent se conformer aux exigences de la législation EIS afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les investissements EIS, de la non-imposition sur les plus-values lors de la cession d'actifs et de

# Guinness Asset Management

l'imposition différée sur les plus-values. En cas de non-conformité, l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les investissements EIS et l'imposition différée sur les plus-values pourraient être perdues ou partiellement réduites, et des pénalités d'intérêt pourraient être imputées. Dans ce cas, les montants de souscription ne seront pas remboursés, et le Gestionnaire des investissements vendra les investissements comme il l'entendra.

Les actions de sociétés admissibles selon la législation EIS seront normalement aussi admissibles au titre de l'exonération de l'impôt sur les successions pour les biens commerciaux. Cet allègement sera possible si l'investisseur conserve sa souscription pendant deux ans au minimum. Le Gestionnaire des investissements a l'intention d'investir dans des sociétés admissibles au titre de l'exonération des investissements EIS, de l'imposition différée sur les plus-values et de l'exonération de l'impôt sur les successions pour les biens commerciaux, mais il est possible que les investissements ne soient pas admissibles au titre de l'un ou de plusieurs de ces avantages.

Le Gestionnaire des investissements compte détenir des investissements dans les sociétés admissibles durant trois ans, ce qui permettra aux investissements EIS de bénéficier des avantages fiscaux susmentionnés. Il se réserve toutefois le droit de réaliser un investissement avant la fin de cette période s'il estime que cette stratégie est dans le meilleur intérêt des investisseurs.

## **Risques spécifiques à l'EIS**

Des risques et des incertitudes supplémentaires sont encourus en investissant par l'intermédiaire du Service et, par conséquent, en souscrivant des actions des sociétés dans lesquelles le Service investit. Ces risques spécifiques peuvent avoir des conséquences néfastes sur les activités de ces sociétés. **Il est conseillé aux investisseurs de soigneusement évaluer si une souscription via le Service leur convient selon les informations contenues dans la note d'information concernée et selon leur situation personnelle.**